

# Rentrée Sociale 2024

## Point sur l'Agenda et les Négociations à venir

Avant toute chose, l'équipe FO Teréga vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 ! Nous vous souhaitons bonheur, santé, et réussite dans vos projets personnels et professionnels, et vous garantissons que vous trouverez une équipe FO assidue et mobilisée à vos côtés tout au long de cette année, et des suivantes.

Cela va commencer dès le mois de janvier et le premier trimestre, avec un certain nombre de négociations à l'Agenda.

Les Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires sont planifiées les vendredi 19 et 26 janvier. Ces négociations auront lieu au niveau de l'entreprise, il y aura donc des NAO pour Teréga SA et des NAO pour Teréga Solutions. Nous reviendrons très prochainement vers vous avec une communication dédiée aux négociations salariales.

Nous devons également conclure les négociations sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail initiées en décembre dernier. Cet accord aborde de nombreux thèmes tels que l'égalité professionnelle, l'inclusion des travailleurs handicapés, les salariés aidants, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Les accords dont nous disposons sur ces sujets sont déjà de qualité, l'objectif de cette négociation est avant tout de les moderniser et de les harmoniser avec d'autres dispositifs entrés en vigueur à Teréga (forfait jours, télétravail etc.), ou de fiabiliser les objectifs que se fixe l'entreprise notamment en terme d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour FO, deux enjeux prioritaires :

- Faciliter pour les parents d'enfants qui pourraient être en situation de handicap le déblocage de jours leur permettant de libérer le temps nécessaire à des démarches administratives longues et fastidieuses et à l'accompagnement de leurs enfants.
- Ne pas dégrader le niveau de prise en charge par l'entreprise des frais liés aux handicaps des travailleurs de Teréga en indexant l'ensemble des primes prévues par nos accords à la valeur du point UFIP - c'est déjà le cas pour l'essentiel des primes et indemnités chez Teréga.

Les accords triennaux d'Intéressement et de Participation arrivent également à échéance et devront faire l'objet de nouvelles négociations. Concernant l'Intéressement, FO estime que l'accord actuellement en place est bien équilibré, l'architecture de ce dernier permettant de définir des objectifs clairs qui permettent de consolider ou de réorienter la politique de l'entreprise, avec un niveau de récompense satisfaisant lorsque ces derniers sont atteints. Le mécanisme de cet accord prévoit un bonus d'Intéressement lorsque l'entreprise surperforme (bonus qui a été débloqué cette année et la précédente), et assure une répartition équitable de l'Intéressement, les contributions de chacun profitant à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Au sujet de la Participation, FO reste favorable à un accord porté au niveau du groupe. Notre philosophie n'a pas changé à ce sujet, les efforts et les investissements portés sur Teréga Solutions aujourd'hui sont nos leviers de croissance pour demain. Il nous paraît donc

# Rentrée Sociale 2024

## Point sur l'Agenda et les Négociations à venir

indispensable à chaque fois que cela est possible d'avoir un traitement homogène entre tous les salariés du groupe Teréga.

Enfin, il est prévu que nous nous penchions sur le travail des seniors et sur les fins de carrière. Un sujet qui prend encore plus d'importance avec l'allongement de la durée des carrières... L'enjeu va être de proposer des leviers qui permettent de trouver un épanouissement professionnel jusqu'aux derniers jours de travail. Des problématiques liées à la pénibilité de certains postes vont devenir encore plus prégnantes, nous ne pourrons pas passer à côté de ce sujet. Par ailleurs, nous profiterons de cette thématique pour voir comment pérenniser notre accord IFC auquel les salariés de Teréga sont très attachés, et dont l'échéance est à fin 2024.

FO s'attache particulièrement au sujet de la mutuelle. La pratique du dépassement d'honoraire se généralise notamment dans certains secteurs et zones en tension, ce qui occasionne des frais loin d'être anodins pour les salariés de Teréga. Nous souhaitons que soit traitée rapidement la possibilité de mettre en place une surcomplémentaire et que soit discutées les conditions de cette dernière. D'autant que notre cotisation pour la mutuelle MIP comme toutes les mutuelles n'échappera pas aux augmentations de tarifs pour 2024. Sur la synthèse des mesures prises de 2020 à 2023 nous avons demandé à deux reprises une baisse des cotisations tout en obtenant de meilleures garanties et de nouveaux services. Lors de la commission de suivi du 7 novembre, la MIP nous a présenté les prévisions pour 2024 et a alors annoncé une hausse des cotisations de +21% pour un retour à l'équilibre du contrat fin 2024. Soucieux des salariés, FO a alors proposé le retour au tarif pratiqué en 2022 (soit une hausse de l'ordre de 10%) et une analyse des résultats du contrat au cours du premier semestre 2024. Ces augmentations sont essentiellement liées à la revalorisation des salaires des soignants, à une plus forte consommation de soins, ou encore à la diminution du remboursement des soins dentaires par la Sécu.

Pour conclure sur les informations fraîches, une délégation FO dans laquelle Teréga était représentée a rencontré la présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon. Nous y avons fait valoir les intérêts des gaziers, sur le court et moyen terme. FO a solennellement demandé que les opérateurs d'infrastructures gazières assurent la gestion légitime des futures infrastructures hydrogènes, ce qui est conforme avec le paquet énergie en cours de validation au niveau de l'UE et aux décisions d'autres pays européens. Cette solution apportera une sécurisation des emplois et évitera des doublons de coûts en cas de multiplication des opérateurs. Nous avons porté la nécessité d'une transition juste - message que nous portons également au niveau européen avec IndustriALL, notre fédération syndicale européenne à laquelle FO Teréga contribue activement - et qui ne laisse personne sur le côté, notamment ceux dont le rôle est aujourd'hui indispensable dans l'acheminement du gaz et avons rappelé que les compétences pour mettre en oeuvre et opérer des infrastructures dédiées à l'hydrogène sont aujourd'hui détenus par les opérateurs gaziers. D'autres pays en Europe ont déjà retenu cette solution.

**Abonnez vous à notre newsletter sur [www.foterega.fr](http://www.foterega.fr)**